

14ème législature

Question N° : 22177	De M. Philippe Meunier (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie		Ministère attributaire > Personnes âgées et autonomie
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > personnel	Analyse > égalité professionnelle homme-femme.
Question publiée au JO le : 26/03/2013 Réponse publiée au JO le : 07/01/2014 page : 278 Date de renouvellement : 02/07/2013 Date de renouvellement : 08/10/2013		

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet de la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, est composé de quatre femmes et de sept hommes.